

CONDITIONS GENERALES

DONS ET CAMPAGNES DE DONS OU DE FINANCEMENT PARTICIPATIF ORGANISEES PAR UNE ASSOCIATION

Entre

Le GalooUtilisateur, nommément désigné dans le Formulaire « *Création de compte* » qu'il remplit au moment où il souscrit un compte sécurisé sur MyGaloo dans les conditions visées à l'article 6 des Conditions Générales d'Utilisation.

Ci-après le « **GalooUtilisateur** »

Et,

L'Association, nommément désignée dans le Formulaire d'Adhésion, association constituée dans le respect des conditions énoncées par la loi du 1^{er} juillet 1901 « *relative au contrat d'association* » et régulièrement déclarée dans les conditions prescrites par le décret du 16 août 1901, dûment représentée par dirigeant ou son délégué.

Ci-après l' « **Association** »

En présence de :

La société GALOO, société par actions simplifiée au capital de 100 000 euros immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Marseille sous le n°537 692 337 dont le siège social est situé pôle Média Belle de Mai 37/41 rue Guibal – BP20028 13302 Marseille Cedex dûment représentée par son représentant légal.

Ci-après la « **Société GALOO** »

1. PREAMBULE

La Société GALOO édite le site internet MyGaloo qui permet aux GalooUtilisateurs :

- De prendre connaissance des campagnes de crowdfunding et de dons que l'Association organise sur l'Espace ASSOCIATION de celle-ci;
- D'effectuer des dons à l'Association afin de pouvoir participer aux Campagnes de dons ou de financement participatif qu'elle organise.

Le GalooUtilisateur a pris connaissance d'une Campagne de dons ou de financement participatif organisé par l'Association et souhaiterait y participer en effectuant un don.

Dans ce cadre précis, les relations entre l'Association et le GalooUtilisateur seront régies par les présentes Conditions Générales de Vente.

Les présentes Conditions Générales de Vente sont inextricablement liées avec les Conditions Générales d'Utilisation.

2. DEFINITIONS

« Reçu (s) »	désigne le titre attestant de la participation du GalooUtilisateur à la Campagne de dons ou de financement participatif.
« Conditions Générales de Vente »	désigne les présentes conditions générales de vente et ses éventuelles annexes.
« Conditions Générales d'Utilisation »	désigne les conditions générales d'utilisation de MyGaloo que le GalooUtilisateur a accepté du fait de sa navigation sur MyGaloo ainsi qu'en souscrivant un compte sécurisé GalooUtilisateur.
« Don »	Désigne le montant versé par le GalooUtilisateur à l'Association soit de manière spontanée (On parlera alors de Don Simple) soit pour soutenir une Campagne de dons ou de financement participatif qu'elle organise.
« Espace ASSOCIATION »	désigne la page de MyGaloo consacrée à l'Association.
« Campagne de dons ou de financement participatif »	

	désigne les campagnes de dons ou de financement participatif organisés par l'Association. Ces campagnes peuvent être limitées sur une certaine période de temps préfixée par l'Association ou encore prévoir un Objectif de campagne.
« Frais de Service »	désigne la rémunération que le Mandataire Commun reçoit pour organiser l'encaissement du Don par l'intermédiaire de MyGaloo.
« MyGaloo »	désigne le site internet édité par la Société GALOO à l'adresse www.MyGaloo.fr .
« Objectif de campagne »	Désigne le montant que l'Association souhaite lever dans le cadre d'une Campagne de dons ou de financement participatif.
« Paiement en Ligne »	désigne l'opération par laquelle le GalooUtilisateur accepte de procéder au Don à l'Association en cliquant, pour se faire, sur le lien mis à sa disposition par la Société GALOO sur MyGaloo.

Les termes en majuscule figurant dans les Conditions Générales de Vente et qui ne sont pas définis dans le présent article font l'objet d'une définition au sein des Conditions Générales d'Utilisation.

3. OBJET

Les Conditions Générales de Vente ont pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles le GalooUtilisateur va procéder à un Don Simple à l'Association ou un Don afin de participer à la Campagne de dons ou de financement participatif proposé par l'Association.

Ces Conditions Générales de Vente matérialisent également l'existence du mandat dans le cadre duquel le GalooUtilisateur, mandant désigne la Société GALOO comme son mandataire pour effectuer l'encaissement du Don au profit de l'Association à charge pour la société GALOO de reverser la somme représentative du Don à l'Association.

Cette prestation de mandat de la Société GALOO est intégralement régie par les articles 1984 et suivants du Code civil.

4. CONDITIONS PREALABLES A REMPLIR PAR LE GALOOUTILISATEUR POUR EFFECTUER LE VERSEMENT EVENEMENT

4.1. SOUSCRIPTION D'UN COMPTE GALOOUTILISATEUR

Pour pouvoir effectuer un Don au profit de l'Association, le GalooUtilisateur doit souscrire un compte GalooUtilisateur sur MyGaloo dans les conditions visées à l'article 6 des Conditions Générales d'Utilisation.

La souscription d'un compte GalooUtilisateur entraîne l'adhésion du GalooUtilisateur aux Conditions Générales d'Utilisation de MyGaloo qu'il s'engage à respecter scrupuleusement.

4.2. CAPACITE DU GALOOUTILISATEUR

Le GalooUtilisateur certifie être titulaire de la capacité requise par le Code civil pour procéder au Don.

En tout état de cause, le GalooUtilisateur personne physique ne sera pas autorisé à verser plus de 7 500 Euros à titre de Don si celle-ci est une Association de financement de partis politiques.

Il est interdit au GalooUtilisateur personne morale d'effectuer un Don au bénéfice de l'Association de financement de partis politiques.

5. MISE EN ŒUVRE DU DON

5.1. PAIEMENT EN LIGNE EFFECTUE PAR LE GALOOUTILISATEUR

Pour effectuer le Don, le GalooUtilisateur sera amené à effectuer depuis son compte bancaire un Paiement en Ligne du montant correspondant au Don.

Conformément aux articles 1369-4 à 1369-6 du Code civil, l'accomplissement du paiement en Ligne comportera au minimum les étapes suivantes :

- En cliquant sur l'onglet « faire un don à l'Association » en cas de Don Simple et, le cas échéant, sur la Campagne de dons ou de financement participatif organisée par l'Association. Il sera alors proposé au GalooUtilisateur de cliquer sur l' « Participer »;
- Une fois qu'il aura cliqué sur ce bouton, un récapitulatif reprenant la description du Don Simple ou de la Campagne de dons ou de financement participatif, le montant du don, et, le cas échéant, les Frais de Services facturés par la Société GALOO sera mis à la disposition du GalooUtilisateur;
- Le GalooUtilisateur devra alors vérifier que toutes les informations affichées sont conformes au Paiement en Ligne qu'il souhaite effectuer;
- Le GalooUtilisateur pourra ensuite, sous réserve d'avoir préalablement accepté les Conditions Générales de Vente et, le cas échéant, compléter ses coordonnées bancaires, valider le Paiement en Ligne correspondant au Don ;
- Le droit du GalooUtilisateur d'effectuer le Don Simple ou de participer à la Campagne de dons ou de financement participatif est alors validé;
- La Société GALOO transmet ensuite le jour même au GalooUtilisateur un Reçu à l'adresse courriel qu'il a renseignée dans le cadre de la souscription de son compte sécurisé.

5.2. DROITS D'INFORMATION DU GALOOUTILISATEUR EN VERTU DU CODE DE LA CONSOMMATION

Dans le cas où le Don se voit appliquer les dispositions relatives à la vente de biens et la fourniture de prestations de services à distance par un professionnel à un consommateur (Articles L. 121-16 et s. du Code de la consommation) les informations subséquentes seront mises à la disposition du GalooUtilisateur par l'Association.

Pour la parfaite information du GalooUtilisateur, ces informations sont complétées par l'Association, la Société GALOO se contentant de reprendre les informations qui ont été complétées par l'Association.

En aucun cas la Société GALOO n'est responsable du respect des dispositions susvisées du Code de la consommation par l'Association.

5.2.1. Informations préalables

Conformément à l'article L. 121-18 du Code de la consommation, avant qu'il réalise le Paiement en Ligne, le GalooUtilisateur pourra visualiser les informations complémentaires suivantes :

- Les limitations éventuelles de responsabilité contractuelle de l'Association et les conditions particulières de la vente ;
- Les informations prévues par les décrets pour l'application de l'article L. 214-1 du Code de la consommation ;
- Le nom du vendeur du produit ou du prestataire de service, des coordonnées téléphoniques permettant d'entrer effectivement en contact avec lui, son adresse, ou s'il s'agit d'une personne morale, son siège social et, si elle est différente, l'adresse de l'établissement responsable de l'offre ;
- Le cas échéant, les frais de livraison dont les modalités d'indication doivent respecter l'article 2 de l'arrêté du 3 décembre 1987 ;
- Les modalités de paiement ;
- Les modalités d'exécution dont la date limite d'exécution ;
- L'existence d'un droit de rétractation et ses limites éventuelles ou, lorsque ce droit ne s'applique pas, l'absence d'un droit de rétractation ;
- La durée de la validité de l'offre et du prix de celle-ci ;
- Le coût de l'utilisation de la technique de communication à distance lorsqu'il n'est pas calculé par référence au tarif de base ;
- Le cas échéant, la durée minimale du contrat proposé, lorsqu'il porte sur la fourniture continue ou périodique d'un bien ou d'un service.

Ces informations seront contenues dans le récapitulatif visualisées par le GalooUtilisateur avant qu'il ne valide le Paiement en Ligne et seront transmises par courriel au GalooUtilisateur par la Société GALOO, dans le Reçu qui lui est adressé conformément aux articles 5.1. et 6 des présentes conditions générales.

5.2.2. Confirmation des informations dans le cas d'une fourniture continue ou périodique d'un bien ou d'un service

Dans le cas où la Campagne de dons ou de financement participatif donne droit à la fourniture continue d'un service, le GalooUtilisateur doit recevoir au plus tard, au moment de la livraison, confirmation des informations listées à l'article 5.2.1. des Conditions Générales de Vente.

En outre, les informations suivantes devront lui être fournies :

- Une information sur les conditions et les modalités d'exercice du droit de rétractation ;
- Adresse de l'Association où le GalooUtilisateur peut adresser ses réclamations ;

- Le cas échéant, les informations relatives au service après-vente et aux garanties commerciales ;
- Les conditions de résiliation du contrat lorsque celui-ci est à durée indéterminée ou supérieure à un an.

Ces informations seront adressées par courriel en même temps que son Reçu au GalooUtilisateur par la Société GALOO.

5.3. MONTANT DU VERSEMENT EVENEMENT

Le Don sera effectué en Euros

En outre, conformément à ce qu'a souhaité l'Association, le Don peut être :

- Prévu Hors Taxe ou bien assorti de la TVA et;
- Assorti ou non de Frais de Service.

En tout état de cause, ces mentions seront renseignées sur le récapitulatif soumis au GalooUtilisateur avant qu'il ne valide le Paiement en Ligne correspondant au Don.

Elles seront rappelées au GalooUtilisateur sur le Reçu qui lui sera transmis par courriel par la Société GALOO.

5.4. DROIT DE RETRACTATION BENEFICIAIRE EVENTUELLEMENT AU GALOOUTILISATEUR

5.4.1. En vertu du Code de la consommation

Lorsque la participation à la Campagne de dons ou de financement participatif se voit appliquer les dispositions relatives à la vente de biens et la fourniture de prestations de services à distance par un professionnel à un consommateur (Articles L. 121-16 et s. du Code de la consommation), le GalooUtilisateur bénéficie d'un droit de rétractation de 14 jours du fait de la transposition en droit français de la directive 2011/83/UE du 25 octobre 2011 :

- A compter de la validation du Paiement en Ligne lorsque la Campagne de dons ou de financement participatif correspond à une prestation de service ;
- A compter de la réception du bien, lorsque le Versement Evènement est effectué dans le cadre d'une vente.

Pour la parfaite information du GalooUtilisateur, les Dons correspondant aux prestations de services ou biens suivants ne se verront pas appliquer les dispositions du Code de la consommation susvisées et donc le droit de rétractation :

- La prestation de services d'hébergement, de transport, de restauration et de loisir qui doit être fournie au GalooUtilisateur à une date ou selon une périodicité déterminée ;
- La fourniture de services dont l'exécution a commencé, avec l'accord du GalooUtilisateur avant la fin du délai de 14 jours du fait de la transposition en droit français de la directive 2011/83/UE du 25 octobre 2011;

- La fourniture de services de paris ou loteries autorisés au GalooUtilisateur.

Dans le cas où il souhaiterait exercer son droit de rétractation, le GalooUtilisateur devra adresser sa demande par courriel à la Société GALOO à l'adresse suivante contact@galoo.fr

La Société GALOO s'engage à lui rembourser le Don assorti, le cas échéant, des Frais de Service afférents au Don, dans les meilleurs délais et au plus tard dans les 30 jours suivant la réception du courriel du GalooUtilisateur usant de son droit de rétractation.

5.4.2. En vertu des dispositions du Code monétaire et financier

Conformément à l'article L. 133-24 du Code monétaire et financier, le GalooUtilisateur peut contester auprès de sa banque le versement du Don dans un délai de treize (13) mois à compter du Paiement en qu'il a effectué sur MyGaloo lorsque :

- L'opération n'a pas été autorisée par lui ;
- L'opération a été mal exécutée par sa banque.

6. EMISSION DE RECU PAR LA SOCIETE GALOO

Une fois le Paiement en ligne effectué, la Société GALOO transmet un Reçu à destination du GalooUtilisateur à l'adresse courriel que celui-ci a renseigné dans le cadre de la souscription de son compte sécurisé.

Ce Reçu correspondra à un document issu d'un système informatisé comprenant une attestation d'encaissement sur lequel figure les mentions suivantes :

- Les noms et prénoms du GalooUtilisateur ;
- Le montant HT ou, le cas échéant TTC du Don ;
- L'identification de l'Association bénéficiaire du Don et notamment son numéro de téléphone et son adresse courriel ;
- L'intitulé de la Campagne de dons ou de financement participatif dans le cas où le Don est effectué dans ce cadre ;
- Le montant TTC des Frais de Service le cas échéant acquittés par le GalooUtilisateur ;
- Les modalités de paiement choisies par le GalooUtilisateur pour procéder à l'Ordre de Virement.

Dans le cas où le Don doit se voir appliquer les dispositions relatives à la vente de biens et la fourniture de prestations de services à distance par un professionnel à un consommateur (Article L. 121-16 du Code de la consommation), le Reçu devra reprendre les informations visées aux articles 5.3. des Conditions Générales de vente.

7. RECUS FISCAUX EMIS PAR L'ASSOCIATION

Dans le cas où le Don est susceptible de donner lieu à une réduction d'impôt, l'Association transmettra au GalooUtilisateur un reçu fiscal.

8. ANNULATION D'UNE CAMPAGNE DE DONS OU DE FINANCEMENT PARTICIPATIF PAR LA SOCIETE GALOO

Dans le cas où l'Association souhaite procéder à l'annulation d'une Campagne de dons ou de financement participatif notamment dans le cas où l'Objectif de campagne qu'elle s'est fixée n'est pas atteint ;,

- Soit les sommes versées par le GalooUtilisateurs sont converties en Dons Simples dans le cas où l'Association a précisé cette possibilité dans sa campagne de financement participatif.
- Soit les sommes sont remboursées au GalooUtilisateur selon les modalités décrites ci-après. .

Dans tous les cas, la Société GALOO, une fois avertie, procédera dans les meilleurs délais à l'information par courriel du GalooUtilisateur.

Dans le cas où l'Association choisit de procéder au remboursement du GalooUtilisateur, ce remboursement sera effectué par le Société GALOO dans la mesure où elle détient encore des sommes pour le compte de l'Association. Dans ce cas, la Société GALOO procédera dans les meilleurs délais au remboursement du GalooUtilisateur par virement sur son compte bancaire.

Dans le cas où la Société GALOO ne détiendrait plus de sommes pour le compte de l'Association, elle informera le GalooUtilisateur de se retourner vers l'Association pour obtenir le remboursement du montant qu'elle a versé à titre de Dons dans le cadre de la Campagne de dons et de financement participatif annulée.

9. RESPONSABILITE DE LA SOCIETE GALOO

La Société GALOO décline toute responsabilité pour tous les dommages directs ou indirects que pourrait subir le GalooUtilisateur du fait de l'annulation de la Campagne de dons ou de financement participatif à laquelle le GalooUtilisateur a éventuellement participé.

La Société GALOO ne garantit pas que MyGaloo sera exempt d'anomalies, d'erreurs ou de bugs, ni que celles-ci pourront être corrigées, ni que MyGaloo fonctionnera sans interruption et sans panne, ni encore qu'il est compatible avec un matériel ou une configuration particulière.

En aucun cas, la Société GALOO ne pourra être tenue responsable des dommages indirects subis par le GalooUtilisateur tels que la perte de chance, la perte de ressources, la perte de bénéfice escompté, l'atteinte à l'image de marque, l'atteinte au crédit.

En aucun cas, la Société GALOO ne pourra voir sa responsabilité engagée pour toute inexécution ou mauvaise exécution de tout ou partie de ses obligations au titre des présentes conditions générales, qui serait imputable soit au fait de l'Association, soit au fait du GalooUtilisateur soit au fait imprévisible et insurmontable d'un tiers au Contrat, soit à un cas de force majeure.

Pour le GalooUtilisateur effectuant un Don dans le cadre de son activité professionnelle, la responsabilité de la Société GALOO pour tous litiges confondus dans le cadre du Contrat sera plafonnée au(x) Don(s) qu'il aura effectué(s).

10. LOI APPLICABLE

Le Contrat est soumis au droit français.

11. ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Tout litige relatif à la formation, conclusion, interprétation et/ou exécution des Conditions Générales de Vente relève de la compétence exclusive du domicile du défendeur.

Pour le GalooUtilisateur effectuant un Versement Evènement dans le cadre de son activité professionnelle, tout litige relatif à la formation, conclusion, interprétation et/ou exécution des Conditions Générales de Vente relève de la compétence exclusive des juridictions dans le ressort de la Cour d'Appel de Paris.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE EVENEMENTS ORGANISES PAR UNE ASSOCIATION

Entre

Le GalooUtilisateur, nommément désigné dans le Formulaire « *Création de compte* » qu'il remplit au moment où il souscrit un compte sécurisé sur MyGaloo dans les conditions visées à l'article 6 des Conditions Générales d'Utilisation.

Ci-après le « **GalooUtilisateur** »

Et,

L'Association, nommément désignée dans le Formulaire d'Adhésion, association constituée dans le respect des conditions énoncées par la loi du 1^{er} juillet 1901 « *relative au contrat d'association* » et régulièrement déclarée dans les conditions prescrites par le décret du 16 août 1901, dûment représentée par dirigeant ou son délégué.

Ci-après l' « **Association** »

En présence de :

La société GALOO, société par actions simplifiée au capital de 100 000 euros immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Marseille sous le n°537 692 337 dont le siège social est situé pôle Média Belle de Mai 37/41 rue Guibal – BP20028 13302 Marseille Cedex dûment représentée par son représentant légal.

Ci-après la « **Société GALOO** »

12. PREAMBULE

La Société GALOO édite un le site internet MyGaloo qui permet aux GalooUtilisateurs :

- De prendre connaissance des Evènements que l'Association organise sur l'Espace ASSOCIATION de celle-ci;
- D'effectuer des Versements Evènements à l'Association afin de pouvoir participer aux Evènements qu'elle organise.

Le GalooUtilisateur a pris connaissance d'un Evènement organisé par l'Association et souhaiterait y participer en effectuant un Versement Evènement.

Dans ce cadre précis, les relations entre l'Association et le GalooUtilisateur seront régies par les présentes Conditions Générales de Vente.

Les présentes Conditions Générales de Vente sont inextricablement liées avec les Conditions Générales d'Utilisation.

13. DEFINITIONS

« Billet (s) »	désigne le titre attestant de l'inscription du GalooUtilisateur à l'Evènement et de son droit d'y participer.
« Conditions Générales de Vente »	désigne les présentes conditions générales de vente et ses éventuelles annexes.
« Conditions Générales d'Utilisation »	désigne les conditions générales d'utilisation de MyGaloo que le GalooUtilisateur a accepté du fait de sa navigation sur MyGaloo ainsi qu'en souscrivant un compte sécurisé GalooUtilisateur.
« Espace ASSOCIATION »	désigne la page de MyGaloo consacrée à l'Association.
« Evènement »	désigne les événements ponctuels virtuels et physiques tels que des spectacles, stages, réunions, formation organisés par l'Association pour lesquels le versement de Cotisations à l'Association n'est pas suffisant pour y assister.
« Frais de Service »	désigne la rémunération que le Mandataire Commun reçoit pour organiser l'encaissement du Versement Evènement par l'intermédiaire de MyGaloo.
« MyGaloo »	désigne le site internet édité par la Société GALOO à l'adresse www.MyGaloo.fr .

« Paiement en Ligne »	désigne l'opération par laquelle le GalooUtilisateur accepte de procéder au Versement Evènement à l'Association en cliquant, pour se faire, sur le lien mis à sa disposition par la Société GALOO sur MyGaloo.
« Versement Evènement »	Désigne le virement en Euros versé par le GalooUtilisateur à l'Association pour participer à l'Evènement qu'elle organise.

Les termes en majuscule figurant dans les Conditions Générales de Vente et qui ne sont pas définis dans le présent article font l'objet d'une définition au sein des Conditions Générales d'Utilisation.

14. OBJET

Les Conditions Générales de Vente ont pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles le GalooUtilisateur va procéder à un Versement Evènement afin de participer à l'Evènement proposé par l'Association.

Ces Conditions Générales de Vente matérialisent également l'existence du mandat dans le cadre duquel le GalooUtilisateur, mandant désigne la Société GALOO comme son mandataire pour effectuer l'encaissement du Versement Evènement au profit de l'Association à charge pour la société GALOO de reverser la somme représentative du Versement Evènement à l'Association.

Cette prestation de mandat de la Société GALOO est intégralement régie par les articles 1984 et suivants du Code civil.

15. CONDITIONS PREALABLES A REMPLIR PAR LE GALOOUTILISATEUR POUR EFFECTUER LE VERSEMENT EVENEMENT

15.1. SOUSCRIPTION D'UN COMPTE GALOOUTILISATEUR

Pour pouvoir effectuer un Versement Evènement au profit de l'Association, le GalooUtilisateur doit souscrire un compte GalooUtilisateur sur MyGaloo dans les conditions visées à l'article 6 des Conditions Générales d'Utilisation.

La souscription d'un compte GalooUtilisateur entraîne l'adhésion du GalooUtilisateur aux Conditions Générales d'Utilisation de MyGaloo qu'il s'engage à respecter scrupuleusement.

15.2. CAPACITE DU GALOOUTILISATEUR

Le GalooUtilisateur certifie être titulaire de la capacité requise par le Code civil pour procéder au Versement Evènement.

En tout état de cause, le GalooUtilisateur personne physique ne sera pas autorisé à verser plus de 7 500 Euros à titre de Versement Evènement pour participer à l'Evènement organisé par l'Association si celle-ci est une Association de financement de partis politiques.

Il est interdit au GalooUtilisateur personne morale d'effectuer un Versement Evènement au bénéfice de l'Association de financement de partis politiques.

16. MISE EN ŒUVRE DU VERSEMENT EVENEMENT

16.1. PAIEMENT EN LIGNE EFFECTUE PAR LE GALOOUTILISATEUR

Pour effectuer le Versement Evènement, le GalooUtilisateur sera amené à effectuer depuis son compte bancaire un Paiement en Ligne du montant correspondant au Versement Evènement.

Conformément aux articles 1369-4 à 1369-6 du Code civil, l'accomplissement du paiement en Ligne comportera au minimum les étapes suivantes :

- En cliquant sur l'Evènement organisé par l'Association, il sera proposé au GalooUtilisateur de cliquer sur l'onglet « Réserver »;
- Une fois qu'il aura cliqué sur cet onglet, un récapitulatif reprenant la description de l'Evènement, le prix de l'Evènement, et, le cas échéant, les Frais de Services facturés par la Société GALOO sera mis à la disposition du GalooUtilisateur;
- Le GalooUtilisateur devra alors vérifier que toutes les informations affichées sont conformes au Paiement en Ligne qu'il souhaite effectuer;
- Le GalooUtilisateur pourra ensuite, sous réserve d'avoir préalablement accepté les Conditions Générales de Vente et, le cas échéant, compléter ses coordonnées bancaires, valider le Paiement en Ligne correspondant au Versement Evènement ;
- Le droit du GalooUtilisateur de participer à l'Evènement est alors validé;
- La Société GALOO transmet ensuite le jour même au GalooUtilisateur un Billet à l'adresse courriel qu'il a renseignée dans le cadre de la souscription de son compte sécurisé.

16.2. DROITS D'INFORMATION DU GALOOUTILISATEUR EN VERTU DU CODE DE LA CONSOMMATION

Dans le cas où le Versement Evènement se voit appliquer les dispositions relatives à la vente de biens et la fourniture de prestations de services à distance par un professionnel à un consommateur (Articles L. 121-16 et s. du Code de la consommation) les informations subséquentes seront mises à la disposition du GalooUtilisateur par l'Association.

Pour la parfaite information du GalooUtilisateur, ces informations sont complétées par l'Association, la Société GALOO se contentant de reprendre les informations qui ont été complétées par l'Association.

En aucun cas la Société GALOO n'est responsable du respect des dispositions susvisées du Code de la consommation par l'Association.

16.2.1. Informations préalables

Conformément à l'article L. 121-18 du Code de la consommation, avant qu'il réalise le Paiement en Ligne, le GalooUtilisateur pourra visualiser les informations complémentaires suivantes :

- Les limitations éventuelles de responsabilité contractuelle de l'Association et les conditions particulières de la vente ;
- Les informations prévues par les décrets pour l'application de l'article L. 214-1 du Code de la consommation ;

- Le nom du vendeur du produit ou du prestataire de service, des coordonnées téléphoniques permettant d'entrer effectivement en contact avec lui, son adresse, ou s'il s'agit d'une personne morale, son siège social et, si elle est différente, l'adresse de l'établissement responsable de l'offre ;
- Le cas échéant, les frais de livraison dont les modalités d'indication doivent respecter l'article 2 de l'arrêté du 3 décembre 1987 ;
- Les modalités de paiement ;
- Les modalités d'exécution dont la date limite à laquelle il s'engage à organiser l'Evènement ;
- L'existence d'un droit de rétractation et ses limites éventuelles ou, lorsque ce droit ne s'applique pas, l'absence d'un droit de rétractation ;
- La durée de la validité de l'offre et du prix de celle-ci ;
- Le coût de l'utilisation de la technique de communication à distance lorsqu'il n'est pas calculé par référence au tarif de base ;
- Le cas échéant, la durée minimale du contrat proposé, lorsqu'il porte sur la fourniture continue ou périodique d'un bien ou d'un service.

Ces informations seront contenues dans le récapitulatif visualisées par le GalooUtilisateur avant qu'il ne valide le Paiement en Ligne et seront transmises par courriel en même temps que son billet au GalooUtilisateur par la Société GALOO.

16.2.2. Confirmation des informations dans le cas d'une fourniture continue ou périodique d'un bien ou d'un service

Dans le cas où l'Evènement correspond à la fourniture continue d'un service, le GalooUtilisateur doit recevoir au plus tard, au moment de la livraison, confirmation des informations listées à l'article 5.2.1. des Conditions Générales de Vente.

En outre, les informations suivantes devront lui être fournies :

- Une information sur les conditions et les modalités d'exercice du droit de rétractation ;
- Adresse de l'Association où le GalooUtilisateur peut adresser ses réclamations ;
- Le cas échéant, les informations relatives au service après-vente et aux garanties commerciales ;
- Les conditions de résiliation du contrat lorsque celui-ci est à durée indéterminée ou supérieure à un an.

Ces informations seront adressées par courriel en même temps que son Billet au GalooUtilisateur par la Société GALOO.

16.3. MONTANT DU VERSEMENT EVENEMENT

Le Versement Evènement sera effectué en Euros

En outre, conformément à ce qu'a souhaité l'Association, le Versement Evènement peut être :

- Prévu Hors Taxe ou bien assorti de la TVA ou de l'impôt sur les spectacles et;
- Assorti ou non de Frais de Service.

En tout état de cause, ces mentions seront renseignées sur le récapitulatif soumis au GalooUtilisateur avant qu'il ne valide le Paiement en Ligne correspondant au Versement Evènement.

Elles seront rappelées au GalooUtilisateur sur le Billet qui lui sera transmis par courriel par la Société GALOO.

16.4. DROIT DE RETRACTATION BENEFICIAIRE EVENTUELLEMENT AU GALOOUTILISATEUR

16.4.1. En vertu du Code de la consommation

Lorsque la participation à l'Evènement se voit appliquer les dispositions relatives à la vente de biens et la fourniture de prestations de services à distance par un professionnel à un consommateur (Articles L. 121-16 et s. du Code de la consommation), le GalooUtilisateur bénéficie d'un droit de rétractation de sept (7) jours susceptible de passer à 14 jours du fait de la transposition prochaine en droit français de la directive 2011/83/UE du 25 octobre 2011 :

- A compter de la validation du Paiement en Ligne lorsque l'Evènement correspond à une prestation de service ;
- A compter de la réception du bien, lorsque le Versement Evènement est effectué dans le cadre d'une vente.

Pour la parfaite information du GalooUtilisateur, les Versement Evènements correspondant aux prestations de services ou biens suivants ne se verront pas appliquer les dispositions du Code de la consommation susvisées et donc le droit de rétractation :

- La prestation de services d'hébergement, de transport, de restauration et de loisir qui doit être fournie au GalooUtilisateur à une date ou selon une périodicité déterminée ;
- La fourniture de services dont l'exécution a commencé, avec l'accord du GalooUtilisateur avant la fin du délai de 7 jours francs susceptible de passer à 14 jours du fait de la transposition prochaine en droit français de la directive 2011/83/UE du 25 octobre 2011;
- La fourniture de services de paris ou loteries autorisés au GalooUtilisateur.

Dans le cas où il souhaiterait exercer son droit de rétractation, le GalooUtilisateur devra adresser sa demande par courriel à la Société GALOO à l'adresse suivante contact@galoo.fr

La Société GALOO s'engage à lui rembourser le Versement Evènement assorti, le cas échéant, des Frais de Service afférents au Versement Evènement, dans les meilleurs délais et au plus tard dans les 30 jours suivant la réception du courriel du GalooUtilisateur usant de son droit de rétractation.

16.4.2. En vertu des dispositions du Code monétaire et financier

Conformément à l'article L. 133-24 du Code monétaire et financier, le GalooUtilisateur peut contester auprès de sa banque le versement du Versement Evènement dans un délai de treize (13) mois à compter du Paiement en qu'il a effectué sur MyGaloo lorsque :

- L'opération n'a pas été autorisée par lui ;
- L'opération a été mal exécutée par sa banque.

17. BILLETS

Le Billet qui sera transmis par courriel par la Société GALOO au GalooUtilisateur atteste de l'inscription du GalooUtilisateur à l'Evènement organisé par l'Association et de son droit d'y participer.

Pour pouvoir participer à l'Evènement, ce Billet devra obligatoirement être présenté par le GalooUtilisateur aux représentants de l'Association le jour de l'Evènement.

Dans le cas où le GalooUtilisateur ne recevrait pas son Billet par courriel, celui-ci pourra contacter la Société GALOO par courriel à l'adresse suivante : Contact@galoo.fr.

18. ANNULATION DE L'EVENEMENT

Dans le cas où l'Evènement ferait l'objet d'une annulation, la Société GALOO, une fois avertie, procédera dans les meilleurs délais à l'information par courriel du GalooUtilisateur.

Dans la mesure où elle détient encore des sommes pour le compte de l'Association, la Société GALOO procédera par la suite et dans les meilleurs délais au remboursement du GalooUtilisateur par virement sur son compte bancaire.

Dans le cas où la Société GALOO ne détiendrait plus de sommes pour le compte de l'Association, elle informera le GalooUtilisateur de se retourner vers l'Association pour obtenir le remboursement du Versement Evènement correspondant à l'Evènement annulé.

19. RESPONSABILITE DE LA SOCIETE GALOO

La Société GALOO décline toute responsabilité pour tous les dommages directs ou indirects que pourrait subir le GalooUtilisateur du fait de l'annulation de l'Evènement.

La Société GALOO ne garantit pas que MyGaloo sera exempt d'anomalies, d'erreurs ou de bugs, ni que celles-ci pourront être corrigées, ni que MyGaloo fonctionnera sans interruption et sans panne, ni encore qu'il est compatible avec un matériel ou une configuration particulière.

En aucun cas, la Société GALOO ne pourra être tenue responsable des dommages indirects subis par le GalooUtilisateur tels que la perte de chance, la perte de ressources, la perte de bénéfice escompté, l'atteinte à l'image de marque, l'atteinte au crédit.

En aucun cas, la Société GALOO ne pourra voir sa responsabilité engagée pour toute inexécution ou mauvaise exécution de tout ou partie de ses obligations au titre du Contrat, qui serait imputable soit au fait de l'Association, soit au fait du GalooUtilisateur soit au fait imprévisible et insurmontable d'un tiers au Contrat, soit à un cas de force majeure.

Pour le GalooUtilisateur effectuant un Versement Evènement dans le cadre de son activité professionnelle, la responsabilité de la Société GALOO pour tous litiges confondus dans le cadre du Contrat sera plafonnée au(x) Versement(s) Evènements qu'il aura effectués pour participer à l'Evènement.

20. LOI APPLICABLE

Le Contrat est soumis au droit français.

21. ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Tout litige relatif à la formation, conclusion, interprétation et/ou exécution des Conditions Générales de Vente relève de la compétence exclusive du domicile du défendeur.

Pour le GalooUtilisateur effectuant un Versement Evènement dans le cadre de son activité professionnelle, tout litige relatif à la formation, conclusion, interprétation et/ou exécution des Conditions Générales de Vente relève de la compétence exclusive des juridictions dans le ressort de la Cour d'Appel de Paris.